

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2013**

Délibération
n° 2013.07.143

**Transports urbains :
vente de sept autobus
standards au titre de
l'année 2013**

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2013**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAADI, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013**DELIBERATION
N° 2013.07.143**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU****TRANSPORTS URBAINS : VENTE DE SEPT AUTOBUS STANDARDS AU TITRE DE L'ANNEE 2013**

Conformément à l'article 15.1 du contrat de délégation du service public des Transports Urbains, le GrandAngoulême met notamment à disposition du délégataire, les gros équipements, en particulier les autobus.

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules au titre de l'année 2013, le GrandAngoulême a décidé d'acquérir 5 autobus standards, il convient donc d'en vendre cinq.

De plus, en 2012, deux véhicules standards de 1999 n'ont pu être vendus dans le cadre du renouvellement du parc en l'absence d'offre d'achat.

Les véhicules concernés sont les suivants :

N° inventaire	Immatriculation	N° parc STGA	Mise en circulation	Kilométrage	Valeur Comptable
TC-02/99	6263TA16	911	13/04/99	640 000	23 993,82€
TC-04/99	6269TA16	913	13/04/99	613 000	23 993,82€
TC-01/99	6275TA16	916	13/04/99	610 000	23 993,82€
TC-10/99C	4764TE16	013	07/06/00	677 000	35 926,68€
TC-10/99D	4766TE16	014	06/06/00	678 000	35 926,68€
TC-10/99E	4770TE16	015	06/06/00	678 000	35 926,68€
TC-10/99G	4774TE16	017	07/06/00	682 000	35 926,68€
TOTAL					215 688,18 €

Le réseau de Belfort souhaite se porter acquéreur des 7 véhicules mentionnés ci-dessus. Il propose un prix d'achat correspondant à environ 50 % de la valeur comptable mais à un prix légèrement supérieur au prix du marché actuel selon la STGA.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 12 juin 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER la vente des véhicules mentionnés ci-dessus au réseau de Belfort pour un montant de 108 000 €.

DE PRECISER que les véhicules resteront la propriété du GrandAngoulême jusqu'à complet paiement du prix, la responsabilité de ces véhicules étant toutefois transférée à l'acquéreur dès la cession de ceux-ci.

D'IMPUTER la recette à l'article 775 du budget annexe transports en commun et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de ces biens du patrimoine communautaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 juillet 2013	<u>Affiché le :</u> 17 juillet 2013